

Compte Rendu du Conseil Municipal du 18 mars 2010

L'an deux mil dix, le dix-huit mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 10 mars 2010

Étaient présents : Patrick BARTCZAK, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Catherine DUPONT, Bernard MARO, Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absents excusés : Jean-Bernard ALLAN (procuration à Bernard MARO), Anne DOUADY (procuration à Damien TOURLONNIAS)

Secrétaire de séance : Patrick BARTCZAK

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 11 Février 2010.

Le procès-verbal de la séance du 11 Février 2010 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

➤ Compte Administratif et Compte de Gestion 2009 - Budget Communal (n°15/2010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Alain MONNOT, 1^{er} Adjoint, délibère sur le compte administratif du Budget Communal de l'exercice 2009, dressé par Pierre BOISSELIER, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	-129 611,91€		56 128,18 €	-73 533,73 €
Fonctionnement	746 881,80€	400 000,00 €	96 954,65 €	443 836,45 €
TOTAL	617 219,89€	400 000,00 €	153 082,83 €	370 302,72 €

Le Conseil Municipal :

- ⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- ⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le receveur municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2009 du Budget Communal.

➤ **Compte Administratif et Compte de Gestion 2009 - Budget Eau & Assainissement (n°16/2010)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Alain MONNOT, 1^{er} Adjoint, délibère sur le compte administratif du Budget Eau & Assainissement de l'exercice 2009, dressé par Pierre BOISSELIER, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	13 263,39€		18 593,84 €	31 857,23 €
Exploitation	173 259,51€	17 000,00€	8 205,77 €	164 465,28 €
TOTAL	186 522,90€	17 000,00€	26 799,61 €	196 322,51 €

Le Conseil Municipal :

- ⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- ⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le receveur municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2009 du Budget Eau & Assainissement.

➤ **Compte Administratif et Compte de Gestion 2009 - Budget Régie des Remontées Mécaniques (n°17/2010)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de d'Alain MONNOT, 1^{er} Adjoint, délibère sur le compte administratif du Budget de la Régie des Remontées Mécaniques de l'exercice 2009, dressé par Pierre BOISSELIER, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	103 253,59 €		-179 010,35 €	-75 756,76 €
Exploitation	-43 939,96 €	0,00 €	-69 222,16 €	-113 162,12 €
TOTAL	59 313,63 €	0,00 €	-248 232,51 €	-188 918,88 €

Le Conseil Municipal :

- ⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- ⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le receveur municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2009 du Budget de la Régie des Remontées Mécaniques.

➤ **Affectation du résultat de clôture 2009 au Budget Communal 2010 (n°18/2010)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2009, présente un excédent de fonctionnement de 443 836,45 € (soit 346 881,80€ d'excédent antérieur reporté et 96 954,65 € d'excédent de l'exercice) conformément au Compte Administratif voté par nous lors de cette même séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 265 000,00€ en recette au compte 1068 «Affectation en réserves» de la section d'investissement. La différence sera inscrite en recette au compte 002 «Excédent des exercices antérieurs reporté» de la section de fonctionnement.

➤ **Affectation du résultat de clôture 2009 au Budget Eau et Assainissement 2010 (n°19/2010)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2009, présente un excédent d'exploitation de 164 465,28€ (soit 156 259,51 € d'excédent antérieur reporté et 8 205,77 € d'excédent de l'exercice) conformément au Compte Administratif voté par nous lors de cette même séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire d'affectation en recette au compte 1068 «Affectation en réserves» de la section d'investissement. L'intégralité du résultat d'exploitation sera reportée au 002 « Excédent des exercices antérieurs reporté » de la section d'exploitation.

➤ **Affectation du résultat de clôture 2009 au Budget Régie des Remontées Mécaniques 2010 (n°20/2010)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2009, présente un déficit d'exploitation de 113 162,12 € (soit 43 939,96 € de déficit antérieur reporté et 69 222,16 € de déficit de l'exercice) conformément au Compte Administratif voté par nous lors de cette même séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que l'affectation en recette au compte 1068 «Affectation en réserves» de la section d'investissement est sans objet pour 2010. L'intégralité du résultat d'exploitation sera reporté au compte 002 « Déficit des exercices antérieurs reporté » de la section d'exploitation.

➤ **Taux d'imposition 2010 (n°21/2010)**

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Grésivaudan a été créée au 1^{er} janvier 2009 et qu'elle se finance grâce à la TPU (Taxe Professionnelle Unique). Ce qui veut dire que la commune ne perçoit plus depuis 2009 de taxe professionnelle.

Il propose pour 2010, une augmentation de 1% des taux des taxes d'Habitation et de Foncier Bâti, et le maintien de la taxe sur le Foncier Non Bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 1 voix contre et 11 voix pour, que les taux d'imposition 2010 seront :

Taxes	Taux 2009 Communaux	Taux 2010 Communaux
Habitation	12.97%	13.10%
Foncier bâti	28.59%	28.88%
Foncier non bâti	100.00%	100.00%

➤ **Budgets 2010 (n°22/2010)**

Monsieur le Maire présente les Budgets Primitifs 2010 :

✓ **De la Commune.**

Suite aux éléments transmis lors des séances de travail aux membres du conseil et à la présentation faite lors de la présente séance, Monsieur le Maire propose de voter celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2010.

✓ **de la Régie des Remontées Mécaniques.**

Suite aux éléments transmis lors des séances de travail aux membres du conseil et à la présentation faite lors de la présente séance, Monsieur le Maire propose de voter celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget Régie des Remontées Mécaniques 2010.

➤ **Subvention de la Régie des Remontées Mécaniques (n°23/2010)**

Monsieur le Maire rappelle les débats budgétaires des séances précédentes et de la présente séance.

Il expose qu'une subvention d'exploitation est inscrite au 657364, pour un montant total de 185 200 € sur le Budget Communal au profit de la Régie des Remontées Mécaniques de Saint Hilaire. Il propose que cette subvention soit versée en 2 parties :

- Un premier versement de 130 000 €immédiat,
- Un second dont le montant sera déterminé par une délibération ultérieure, dans la limite de 55 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que la commune accorde une subvention d'exploitation de 130 000€ au profit de la Régie des Remontées Mécaniques.

➤ **Tarifs de l'Eau et de l'Assainissement au 1^{er} juillet 2010 et taxes correspondantes au 1^{er} janvier 2010 (n°24/2010)**

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation des tarifs des prestations liées à l'eau et à l'assainissement (d'environ 10% pour l'eau et 25% pour l'assainissement du fait des travaux à venir et des débats concernant le budget 2010).

	Tarifs 2009	Propositions au 01/07/2010
Primes fixes		
Calibre 15mm - débit maximum annuel 250m ³	44.88 €TTC	45.33 €TTC
Calibre 20mm - débit maximum annuel 500m ³	87.72 €TTC	88.60 €TTC
Calibre 25mm - débit maximum annuel 1000m ³	255.00 €TTC	257.55 €TTC
Calibre 30mm - débit maximum annuel 2000m ³	428.40 €TTC	432.68 €TTC
Calibre 40mm - débit maximum annuel 3000m ³	674.22 €TTC	680.96 €TTC
Calibre 50mm - débit maximum annuel 5000m ³	926.16 €TTC	935.42 €TTC
Redevances Eaux et Assainissement	Tarifs 2009 en HT	Propositions au 01/07/2010 en HT
m ³ d'eau	1.0200 €	1.1200 €
m ³ redevance assainissement	1.2000 €	1.5000 €
m ³ redevance prélèvement Agence de l'Eau	0.0420 €	0.0420 € 01/01/2010
m ³ redevance pour amélioration des réseaux de collecte Agence de l'Eau	0.1300 €au 01/01/2009	0.1300 €au 01/01/2010
m ³ redevance pollution Agence de l'Eau	0.1900 €au 01/01/2009	0.1900 €au 01/01/2010
Changement d'abonnés	Tarifs 2009	Propositions au 01/07/2010
Frais de fermeture de branchement	25.00 €TTC	25.00 €TTC
Frais de réouverture de branchement	25.00 €TTC	25.00 €TTC
Taux horaire d'intervention	25.00 €TTC	25.00 €TTC
Pour les nouvelles constructions	Tarifs 2009	Propositions au 01/04/2010
Participation aux frais de raccordements		
Au réseau d'eau		
Maison individuelle contenant 1 logement	370.00 €TTC par bâtiment	5.00 €par m² de SHOB
Maison individuelle contenant 2 logements	370.00 €TTC par bâtiment	4.50 €par m² de SHOB
Immeuble collectif (à partir de 3 logements dans le même bâtiment)		3.90 €par m² de SHOEB
Bâtiment commercial		5.00 €par m² de SHOB
Au réseau d'assainissement		
Maison individuelle contenant 1 logement	1 200.00 €HT par bâtiment	15.00 €par m² de SHOB
Maison individuelle contenant 2 logements	1 200.00 €HT par bâtiment	13.50 €par m² de SHOB
Immeuble collectif (à partir de 3 logements dans le même bâtiment)		12.00 €par m² de SHOB
Bâtiment commercial		15.00 €par m² de SHOB

SHOB = Surface Hors Œuvre Brut

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les tarifs de l'eau et de l'assainissement conformément aux propositions présentées ci-dessus (y compris les dates de mise en application).

➤ **Tarifs cimetière au 1^{er} mai 2010 (n°25/2010)**

Monsieur le Maire présente une proposition de revalorisation d'environ 7% des tarifs des concessions du cimetière.

	Tarifs 2009 prix/m²	Propositions 2010 prix/m²
Concession 30 ans	180.00 €	192.00 €
Concession 15 ans	95.00 €	102.00 €
NB une concession = 2m²		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les tarifs du cimetière conformément aux propositions présentées ci-dessus, et ce pour une entrée en vigueur au 1^{er} mai 2010.

➤ **Tarif des photocopies et fax au 1^{er} avril 2010 (n°26/2010)**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des photocopies et fax, qu'il propose de ne pas modifier.

Objets	Tarifs 2009 À l'unité	Proposition 2010 À l'unité
Photocopies N&B pour les particuliers (sur DI450 ou C550)	0.20 €	0.20 €
Photocopies N&B facturées aux associations et collectivités faites sur le DI450	0.05 €	0.05 €
Photocopies N&B facturées aux collectivités faites sur le C550	0.05 €	0.05 €
Photocopies Couleurs facturées aux collectivités faites sur le C550	0.0800€	0.0800€
Fax	0.50€de 1 à 5 pages envoyées ou 1€par tranche de 10 pages	0.50€de 1 à 5 pages envoyées ou 1€par tranche de 10 pages

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs des photocopies et fax comme proposé ci-dessus.

De même, il est décidé à l'unanimité que toute facture annuelle aux associations ou collectivités, de moins de 10 €ne sera pas recouvrée.

➤ **Tarifs promotionnels « Mai toi au Vert » pour les Gîtes Communaux (n°27/2010)**

Monsieur le Maire expose que les Gîtes de France propose de faire une campagne de publicité avec un tarif promotionnel pour les locations de gîtes ruraux (= familiaux) sur la semaine du 1^{er} au 8 Mai 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à cette campagne promotionnelle « Mai toi au Vert » et de voter un tarif à 200€ pour la semaine du 1^{er} au 8 mai 2010.

➤ **Tarifs des Gîtes Communaux saisons 2011 / 2012 (n°28/2010)**

Monsieur le Maire propose une augmentation d'environ 2 à 3%
(NB : saison = du 1^{er} octobre N au 30 septembre N+1)

Locations	Pour info Tarifs 2010 / 2011	Tarifs 2011 / 2012
Gîtes familiaux – 6 places (Les Ruches et Bois Bossu)		
➤ Location vacances de <i>Noël et Jour de L'an</i>	340€/semaine	350€/semaine
➤ Location vacances de <i>Février et Semaine Coupe Icare</i>	414€/semaine	420€/semaine
➤ Location vacances de <i>Pâques</i>	281€/semaine	290€/semaine
➤ Location vacances d' <i>été</i> (Juillet et Août)	367€/semaine	375€/semaine
➤ Location <i>hors vacances scolaires et vacances de Toussaint</i>	251€/semaine	255€/semaine
➤ Location week-end <i>pendant les vacances scolaires</i> (hors Toussaint)	151€/week-end	155€/week-end
➤ Location week-end <i>hors vacances scolaires et vacances de Toussaint</i>	122€/week-end	130€/week-end
➤ Location week-end <i>de 3 jours (avec jour férié accolé au WE) pendant les vacances scolaires</i> (hors Toussaint)	180€/week-end	190€/week-end
➤ Location week-end <i>de 3 jours (avec jour férié accolé au WE) hors vacances scolaires et vacances de Toussaint</i>	146€/week-end	150€/week-end
Gîtes d'étape – 10 places (Gélinottes et Pierre Dorée)		
➤ Location du gîte entier – <i>pendant et/ou hors vacances scolaires</i>	79€/jour	80€/jour
➤ Location du gîte entier – <i>pour un week-end</i> (pendant et/ou hors vacances scolaires)	155€ week-end	155€ week-end

Locations	Pour info Tarifs 2010 / 2011	Tarifs 2011 / 2012
Caution (quelle que soit la durée du séjour)	200€	200€
Électricité (consommation)	0.13€/kw/heure	0.13€/kw/heure
Pénalités à retenir sur la Caution		
➤ Ménage non fait	100€	100€
➤ Ménage mal fait	50€	50€
➤ Casse ou perte petites ustensiles (verres, couverts)	2€/unité	2€/unité
➤ Casse ou perte ustensiles moyens (assiettes, bols, carafes, plats)	3€/unité	5€/unité
➤ Casse ou perte gros ustensiles (casserolles, pots de cafetière)		20€/unité
➤ Casse ou perte petit électroménager (cocote minute, micro-onde, cafetière)		50€/unité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les tarifs de location des gîtes 2011 / 2012 ci-dessus.

➤ **Tarifs déneigements des voies privées saison 2010/2011 (n°29/2010)**

Monsieur le Maire propose une augmentation entre 2 et 3%

À savoir :

Longueur de la voie privée (en mètre)	Pour info Tarifs 2009/2010	Tarifs 2010/2011
Jusqu'à 10m	50€	52 €
>10m et jusqu'à 20m	84€	88 €
>20m et jusqu'à 50m	166€	170 €
>50m et jusqu'à 100m	272€	280 €
>100m et jusqu'à 200m	462€	478 €
>200m et jusqu'à 400m	924€	950 €
> 400m et jusqu'à 600 m	1840€	1 900 €
Plus de 600m	Convention dont les termes et le tarif feront l'objet d'une délibération spécifique	Convention dont les termes et le tarif feront l'objet d'une délibération spécifique

Par ailleurs, Monsieur le Maire demande à ce que la voie donnant accès au Centre de Secours ainsi que le parking soient **dégagés en priorité**, et ce même si celui-ci est déneigé gratuitement. En effet, en cas de forte chute de neige, l'absence de déneigement de cette voie d'accès pourrait retarder, voire compromettre, l'intervention des sapeurs pompiers.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de déneigement des voies privées conformément aux propositions du Maire ci-dessus et valide les prescriptions concernant le Centre de Secours.

➤ **Tarifs droit de stationnement et location au 1^{er} mai 2010 (n°30/2010)**

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs des droits de stationnement et de location (qui concerne essentiellement les emplacements du marché hebdomadaire) comme suit :

	Tarifs 2009 prix/m linéaire	Proposition 2010 prix/m linéaire
Stationnement et emplacement marché	0.95 €	1.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de droit de stationnement et de location des emplacements publics conformément aux propositions présentées ci-dessus, et ce pour une entrée en vigueur au 1^{er} mai 2010.

➤ **Cession gratuite de parcelles de terrain - chemin du Vieux Frêne (n°31/2010)**

Monsieur le Maire expose que 4 parcelles appartenant à TDF forme une partie du chemin du Vieux Frêne et qu'il souhaite que la commune se porte acquéreur de celles-ci, dans le cadre d'une cession gratuite, afin d'assurer la pérennité et l'élargissement potentiel du chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mandater le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la cession gratuite des parcelles C 699 pour 357 m², C700 pour 453 m², C746 pour 92 m² et C849 pour 150m² au profit de la commune. Il est précisé que TDF prendra en charge les frais notariés correspondants.

➤ **Demande d'exonération de taxe de séjour (n°32/2010)**

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'exonération de taxe de séjour présentée par les Éclaireurs et Éclaireuses de France qui souhaite organiser, sur la commune, un séjour entre le 1^{er} et le 20 août 2010, pour des personnes mentalement handicapées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que conformément au projet de séjour des Éclaireurs et Éclaireuses de France exposé ci-dessus, les personnes mentalement handicapées, ainsi que les personnes qui les accompagnent et les encadrent, seront, à titre exceptionnel, exonérées de la taxe de séjour au cours de ce séjour.

➤ **Participation financière pour élèves scolarisés dans les Classes d'Intégration Spécialisées (CLIS) de Grenoble (n°33/2010)**

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de participation financières présentée par la commune de Grenoble pour une élève habitant la commune et scolarisé dans ses CLIS.

À titre indicatif la participation devrait avoisiner les 1341€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention de participation financière avec la commune de Grenoble pour la scolarisation d'un élève dans une de leurs CLIS. Le montant de la participation n'étant pas connu à ce jour, le Conseil Municipal limite l'autorisation de signature de ladite convention à une participation de 1 400€

III) Travaux

➤ **Point sur les projets en cours**

✓ *Halle de marché et abri poubelles des Margains*

Les travaux reprendront le 6 avril 2010.

D'ici une dizaine de jours, les colonnes à verres et à papiers ainsi que les conteneurs d'ordures ménagères et de tri seront déplacés derrière l'immeuble Bellevue, comme pendant la première phase des travaux, et ce jusqu'à la fin du chantier.

Avant fin avril, l'ossature de la halle devrait être debout.

✓ *Régie des Remontées Mécaniques et Gare Haute du Funiculaire*

Les travaux de la gare haute sont sur le point de se terminer y compris la scénographie qui sera livrée le 30 mars 2010.

L'inauguration est fixée au 30/04/2010 à 11h00 avec les officiels et à 18h00 avec les habitants.

Les traverses de la voie du Funiculaire ont été changées comme prévu.

Les travaux de rénovation des ouvrages d'art commencent la semaine prochaine.

La révision de la machinerie (dont travaux de mise en sécurité électrique) ont été faits.

Un repas du personnel est organisé le 1^{er} avril pour clore la saison d'hiver.

Prochain Conseil d'exploitation : 6 avril à 18h00 à confirmer

Bilan saison de ski = 61 jours d'exploitation et 121 000 € de chiffre d'affaire.

✓ ***Aménagement du camping – Nom du camping (n°34/2010)***

Le Maire expose qu'après discussion avec la gestionnaire du camping et une commission d'élus, il est proposé de changer le nom du « Camping municipal des Mandières » en « Camping des Petites Roches ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que le camping municipal sera désormais appelé « Camping des Petites Roches ».

✓ ***Aménagement du chemin de la Chourère (n°35/2010)***

Monsieur Patrick BARTCZAK présente le projet d'aménagement du cheminement piétonnier du chemin de la Chourère.

L'estimatif des travaux s'élève à 39 745,00 €HT (hors maîtrise d'œuvre).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider le projet et de lancer l'opération dès que le dossier de subvention aura été accordé,
- De solliciter une subvention de 40% de coût des travaux, auprès du Conseil Général dans le cadre du contrat de territoire.

IV) Administration Générale

➤ Rétrocession du Chemin du Mas à la Commune (n°36/2010)

Monsieur le Maire et Monsieur MARO souhaiteraient que la commune propose aux copropriétaires du chemin du Mas de reprendre la voirie privée de celui-ci.

En effet, le chemin du Mas actuellement privé, serait d'une grande utilité pour assurer un 2^{ème} accès au parking des pistes de ski et ainsi permettre, les jours d'affluence notamment (jours d'ouverture de la station de ski, Coupe Icare...), la mise en place d'un sens unique de circulation qui faciliterait le trafic des secours, des engins de déneigement et des camions poubelles par exemple.

Si ce chemin était rétrocédé à la commune, elle pourrait également envisager son classement en tant que Voie Communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mandater le Maire pour négocier auprès des copropriétaires, la rétrocession gratuite de la voirie constituant le Chemin du Mas.

Il est à noter que si cette rétrocession aboutie, il faudra prévoir des travaux sur le chemin et notamment sa mise en enrobés.

➤ Ouverture de la Poste

Monsieur le Maire présente les différents échanges qu'il a eus avec la Direction de la Poste suite à leur décision de fermer le bureau de Saint Hilaire le lundi.

Il expose que Monsieur le Député, François BROTTES, a été alerté et qu'il travaille sur ce dossier.

➤ **Transports en commun - Ligne 6020**

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Janine DUBUS qui relate un projet de modification de la ligne 6020.

« **La ligne 6020 ne passera peut-être plus à St Nazaire dès la rentrée de septembre.**

De nombreux Saint Nazairiens empruntent aujourd'hui la ligne de bus 6020 qui les amène depuis St Nazaire jusqu'au centre ville de Grenoble, ou jusqu'au terminus à la gare routière ou ferroviaire. Or des réflexions sont actuellement menées par le conseil Général sur l'évolution des grandes lignes, dont la 6020, réflexions auxquelles nous ne sommes pas associés.

D'après les informations que je possède aujourd'hui :

- le terminus de la 6020 serait à St Ismier et non plus à Crolles,
- l'accès au domaine universitaire et à l'hôpital serait amélioré
- **mais les habitants de St Nazaire n'auraient plus accès directement au centre ville de Grenoble et devraient changer de bus ou prendre le tram.**

De ce fait l'accès direct aux lycées du Grésivaudan de Meylan, Champollion, Stendhal, aux autres établissements du centre ville (école de commerce, tribunal, etc...) ne serait plus assuré pour nos habitants. Ceci pénalise grandement tous les utilisateurs de la 6020 actuels dont les scolaires (secondaires, supérieurs).

Nos habitants, qui commençaient à prendre les transports en commun, n'auront pas d'autre alternative que de reprendre leurs voitures, ce qui n'est pas cohérent avec la politique affichée du Conseil Général et qui ne va pas dans le sens du développement durable ...

Les habitants de Bernin ainsi que ceux du Plateau des Petites Roches vont rencontrer la même problématique.

L'ADTC, Association pour le Développement des Transports en Commun, lance une pétition à ce sujet, que nous soutenons et que nous vous invitons à signer, nombreux. Ces nouvelles lignes pourraient être mises en service à la rentrée de septembre...

Nous devons tous nous mobiliser.

Janine DUBUS »

Compte tenu des enjeux économiques, écologiques, de ceux concernant les scolaires, la limitation de l'accès à la gare ferroviaire de Grenoble et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de soutenir le Maire de Saint Nazaire les Eymes, Jannine DUBUS, dans sa démarche visant à demander le maintien d'une ligne permettant aux habitants du plateau et de Saint Nazaire les Eymes de se rendre sans changement, sur Grenoble
- de questionner le Conseil Général quant à l'avenir du Plateau des Petites Roches, s'il ne maintient pas une ligne directe pour permettre aux habitants de se rendre sur Grenoble.

V) Urbanisme

➤ Point sur les études en cours et le PLU

Étude devenir du Plateau

Réunion avec Inéum et le comité de pilotage, prévue le 29 mars 2010 à 14h00 :

- précisions financières concernant notamment les réseaux
- projet de l'Établissement Rocheplane.

PLU

Réunion de présentation du Diagnostic du territoire dans le cadre de l'élaboration du PLU : Jeudi 29 avril 2010 à 19h30.

Schéma d'assainissement :

Monsieur le Maire présente une première estimation des travaux d'assainissement faite par le Cabinet NICOT. Cette estimation doit être affinée, notamment dans le choix des options techniques concernant les stations d'épuration et n'a pour objet que de confirmer ou infirmer les estimations budgétaires qui ont été présentées lors du vote du budget de l'eau et de l'assainissement ses deux dernières années.

Le cabinet estime à 1 800 000 € HT les travaux nécessaires. Nos estimations budgétaires basées sur 2 000 000 € HT sont donc correctes, sachant qu'il est nécessaire de prévoir environ 10% de plus que les estimations présentées lors de la réalisation de ce type de chantier.

Établissements / Source Poirier / Station épuration Pré Lacour

Suite au courrier adressé au Préfet, une réunion devrait être organisée pour débattre de ces points importants. Monsieur le Maire fait en sorte qu'une date soit rapidement fixée.

VI) Questions diverses

➤ Tunnel de Saint Pancrasse

Monsieur BESCHER a adressé aux Maires du Plateau, une note sur l'avancement du projet « Tunnel de Saint Pancrasse ». Monsieur le Maire donne lecture de quelques extraits de cette note qu'il proposera à la parution dans la prochaine édition du Plateau.Communication (qui devrait devenir "MSP Magazine").

Cette note indique que des travaux de protection au niveau des têtes devraient être réalisés à l'automne 2010 avec coupure (complète ou partielle de l'accès) en dehors des périodes 6h50 – 8h20 et 16h50 – 19h20. Les autres phases restent encore peu définies.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 6 Mai 2010 à 20h30.***

La séance est levée à 22h15.